

TRANSPORTS DUPAS LEBEDA



CHARTRE ETHIQUE

La croissance et la pérennité de l'entreprise Transports Dupas Lebeda ne peut se concevoir sans le partage de règles d'éthique, découlant de nos valeurs et de notre culture d'entreprendre au quotidien.

Ces valeurs, socle moral et humain sont reprises et transmises au personnel au travers de notre charte éthique Transports Dupas Lebeda

Indispensable, notre charte doit inspirer l'ensemble des femmes et hommes qui composent notre société sur des fondements communs.

Pour que ces principes aient du sens, ils doivent se décliner en un certain nombre d'actions concrètes qui touchent soit spécifiquement notre sphère d'activité, soit le monde de l'entreprise de façon générale.

Notre charte Ethique est décomposée selon les thématiques suivantes :

- **Le Respect de la Législation du travail et des Droits de l'Homme**
- **La Lutte contre la Discrimination et la Promotion de la diversité**
- **Sureté, Santé, Sécurité et Environnement**
- **Dialogue social et Rapports humains**
- **Respect de la vie privée et Protection des données**
- **Confidentialité et Propriété industrielle et intellectuelle**
- **Prévention de la Fraude, du Blanchiment, de la Corruption et des Conflits d'intérêts**
- **Pratique de la Libre concurrence**
- **Sous-traitance et Achats responsables**
- **Responsabilité individuelle et Communication**

Le respect de la législation du travail et des Droits de l'Homme

Transports DUPAS LEBEDA veille au respect des législations du travail en vigueur ainsi qu'au maintien du respect le plus strict au sens de la déclaration des Droits de l'Homme de 1948.

L'entreprise s'engage expressément à ne jamais recourir au travail forcé ou dissimulé, ainsi qu'au détachement de salariés étrangers.

L'entreprise s'engage également à ne jamais travailler avec des fournisseurs et prestataires qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace.

L'entreprise s'engage bien évidemment à ne jamais employer de personnes mineures (hormis les stages de courte durée prévus par le cursus scolaire) dans le cadre de ses activités et celles de ses sous-traitants et clients.

L'entreprise s'engage pour finir à respecter scrupuleusement la législation française du transport routier de marchandises et s'interdit tout écart ou liberté concernant ce point.

La lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité

Transports DUPAS LEBEDA s'engage à favoriser la diversité culturelle en créant un environnement accueillant, où chacun bénéficiera de l'opportunité d'un épanouissement professionnel.

Le principe de non-discrimination reste fondamental, notamment au niveau de notre politique de ressources humaines.

Les décisions relatives au recrutement, à la promotion, à la formation et à la rémunération sont basées sur les compétences, l'attitude et les performances de nos collaborateurs et futurs collaborateurs.

Transports DUPAS LEBEDA reste vigilant et interdit toute discrimination concernant les catégories suivantes :

- AGE**
- SITUATION FAMILIALE**
- ORIGINE**
- ORIENTATION SEXUELLE**
- APTITUDE PHYSIQUE**
- TENDENCES POLITIQUES**
- RELIGION**

Chaque collaborateur est autorisé à mener la vie politique, associative ou publique de son choix sous réserve qu'elle soit clairement distincte de la vie professionnelle et des activités de l'entreprise, et qu'elle n'empiète pas sur sa disponibilité et ses horaires de travail.

L'entreprise veille à ne pas porter atteinte aux traditions, cultures, modes de vie de ses employés, dans le respect de la vie de chacun.

Dans le domaine religieux et idéologique, Transports DUPAS LEBEDA respecte les convictions personnelles, pour autant qu'elles ne contreviennent pas à la loi, à la sûreté, à la sécurité et aux principes de cette charte, pour le bien de l'ensemble du personnel.

L'objectif est d'assurer à nos collaborateurs des conditions de travail saines dans un environnement préservé.

La gestion des risques est portée au plus haut niveau de l'entreprise et fait l'objet d'un suivi régulier.

Une politique de sureté est déployée, elle vise à protéger les collaborateurs et les parties prenantes contre la malveillance interne ou externe, sous toutes ses formes.

Les responsables de chaque activité doivent prévenir les risques, les constater et les relater afin que la direction puisse mettre en place les plans d'actions nécessaires dans le cas d'une défaillance quelconque observée.

Des analyses en amont doivent être conduites afin de réduire les risques à court et long-terme induits par chaque poste de travail.

Transports DUPAS LEBEDA s'engage à identifier et évaluer les risques induits liés à l'activité et mettre à disposition les formations et outils adéquats à la réduction des accidents ou maladies liés à l'activité professionnelle.

La prévention des maladies fait l'objet de mesures d'affichages spécifiques.

La sécurité du travail est un principe fondamental pour l'ensemble de nos collaborateurs, elle fait l'objet de la priorité de chacun, quelle que soit son positionnement hiérarchique dans la société.

Des programmes de sécurité sont déployés au sein de la structure. Ils ont pour objectif d'apporter à chacun les règles de sécurités

afférentes à leur métier. Les responsables doivent en outre veiller à la bonne application de ces règles.

L'usage personnel, la vente ou la possession d'alcool ou de produits stupéfiants sont des pratiques interdites à l'intérieur des locaux de l'entreprise DUPAS LEBEDA. De façon exceptionnelle, des pots avec présence d'alcool peuvent être organisés sur dérogation écrite du directeur d'établissement.

Il est strictement interdit de fumer (ou vapoter) dans l'enceinte du site, à l'exception des lieux prévus, et marqués, réservés à cet usage.

Le respect de l'environnement, composante essentielle de notre avenir à tous, est une priorité dans le développement durable de nos activités.

Les valeurs et actions s'y rapportant sont définies et inscrites dans une charte environnementale séparément.

Transports DUPAS LEBEDA garantit et encourage l'expression d'un dialogue constructif au sein de l'entreprise.

La liberté d'expression et le droit de représentation ont pour but de permettre à chacun de faire valoir son opinion ainsi que ses droits.

Transports DUPAS LEBEDA s'engage à assurer le respect des textes de loi, relatifs à la liberté d'expression, d'association ainsi que de garantir à l'ensemble de ses collaborateurs de s'exprimer librement au sein de l'entreprise sur les questions relatives aux conditions d'exercice de leurs activités.

Les rapports à l'intérieur de la société sont basés sur la confiance et l'ouverture, le partage d'expérience, l'écoute et la compréhension.

Ces valeurs, sont gages de performance et d'harmonie au sein de l'entreprise.

Le harcèlement, qu'il soit d'ordre moral ou sexuel est une pratique bannie et soumise à sanction lourde, au sein de notre structure comme devant les tribunaux.

La définition du harcèlement est rappelée ci-dessous :

Moral : l'exposition du collaborateur à des situations humiliantes ou embarrassantes, exercé par une personne ou un groupe de personne

Sexuel : Remarques agaçantes, choquantes concernant le sexe, contact physique, tentative d'obtention de faveurs sexuelles, commentaires désobligeants basés sur le physique, les pratiques sexuelles, suggestions indélicates, menaçantes et répétées.

Le harcèlement peut être oral, physique ou visuel.

Transports DUPAS LEBEDA souhaite et vise à ce que les rapports humains au sein de sa structure s'opèrent dans le respect mutuel et la liberté de chacun.

Respect de la vie privée et protection des données

L'ensemble des collaborateurs, tiers avec lesquels Transports DUPAS LEBEDA est en relation ont droit au respect de leur vie privée.

A ce titre, Transports DUPAS LEBEDA s'engage à protéger leurs données à caractère personnel. Une donnée à caractère personnel est une information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Elle inclut son identité numérique au sens de la législation européenne sur la protection des données personnelles (RGPD, en application depuis le 24 Mai 2018). De façon non exhaustive : Nom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, photographie, adresse postale, adresse IP ou email, identifiants numériques etc...).

La protection de ces données garantit à la personne concernée un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage de ces données.

Ces données se doivent d'être utilisées de manière loyale dans un objectif précis, explicite, légitime et n'être conservées que pour la durée professionnellement nécessaire.

Transports DUPAS LEBEDA assure le contrôle régulier en interne de la conformité de ces procédures avec le règlement général de protection des données.

Confidentialité et propriété industrielle et intellectuelle

Chaque collaborateur prendra les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations dont il dispose, en raison de son activité professionnelle, ou dont il est simplement le dépositaire.

Celles-ci comprennent de façon non-exhaustive toutes les données sensibles, qui, divulguées, même en l'absence d'une obligation formelle de secret, apporteraient un avantage compétitif à un concurrent (ex : plans, stratégies, rémunérations, données financières, accords commerciaux, projets d'acquisition...), ainsi que toute information concernant la clientèle et les fournisseurs.

Rappel : toute information diffusée en ligne ou dans la sphère publique devient accessible à tous, y compris donc à la concurrence.

Chacun doit respecter l'obligation de ne divulguer par voie orale, écrite ou électronique aucune information professionnelle à caractère confidentiel, sauf délégation ou autorisation expressément écrite de sa hiérarchie. Il doit obligatoirement respecter ces règles de propriété intellectuelle et industrielle.

Par ailleurs, il est recommandé d'éviter de faire des commentaires sur des sujets professionnels susceptibles d'intérêt pour la concurrence ou tiers malveillants dans les lieux publics (restaurants, trains, avions), mais aussi sur internet (réseaux sociaux, mails) et de rester prudent dans l'utilisation des moyens informatiques dans ces mêmes lieux.

Rappel : ces obligations subsistent même après le départ de l'entreprise.

Aucune information sensible concernant Transports DUPAS LEBEDA n'est partagée avec un tiers sans que celui-ci n'ait signé un accord de confidentialité au préalable.

Prévention de la Fraude, du Blanchiment, de la Corruption et des Conflits d'intérêts

Transports DUPAS LEBEDA ne tolèrera jamais un comportement qui puisse être contraire aux lois en vigueur.

Transports Dupas Lebeda interdit toute fraude et blanchiment d'argent et luttent contre eux.

La fraude est définie par tout comportement illégal délibéré visant à s'approprier, détourner, falsifier, dissimuler, omettre ou détruire de l'argent, des biens, des données, des informations appartenant à Transports DUPAS LEBEDA.

Le blanchiment d'argent est un délit consistant à détenir ou à utiliser des capitaux issus d'activités délictueuses pour les légaliser en les recyclant dans des activités licites.

Transports DUPAS LEBEDA s'oppose à tout type de pratique de corruption. Dans ce cadre, notre organisation s'appuie sur cette charte, ainsi qu'un accompagnement personnalisé afin de prévenir tout comportement de corruption ou tentative de corruption.

Ces mesures sont complétées par le règlement intérieur.

L'objectif est de lutter efficacement contre les actes de corruption active ou passive.

Les actes de corruption active sont définis par des situations où un avantage indu (argent, cadeaux, services...) est proposé ou promis en vue d'obtenir d'un agent public, ou de toute personne qu'il

accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte qui relève ou qui est facilité par sa fonction ou son mandat.

Les actes de corruption passive sont définis par des situations dans où un agent public ou un individu sollicite ou accepte des offres, promesses d'argent, cadeaux, services ou avantages pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte qui relève ou est facilité par sa fonction ou son mandat.

Les réglementations sanctionnent de la même façon la corruption directe et indirecte, c'est-à-dire réalisée par des tiers agissant au nom ou pour le compte d'entreprises ou d'individus.

Les sanctions pour les entreprises et les individus peuvent être de nature civile et pénale et revêtir la forme de lourdes amendes et de peines d'emprisonnement.

Chaque collaborateur se doit donc d'entretenir, avec les agents publics, clients et fournisseurs des rapports cordiaux, loyaux et honnêtes, dans le strict respect des contrats souscrits et des lois et règlements applicables. Le choix des fournisseurs est notamment basé sur des critères de sélection clairs et objectifs.

Les invitations offertes ou reçues, repas d'affaires et événements sponsorisés par des fournisseurs doivent s'inscrire dans un objectif professionnel et rester dans les limites de l'acceptable, tant au regard des usages que des législations anti-corruption.

Un collaborateur a l'interdiction stricte de solliciter un cadeau de toute nature, ou une invitation pour lui ou sa famille.

Il est interdit également à tout collaborateur de recevoir ou proposer une rémunération, commission, gratuité, ou toute sorte de paiement, revenu illégal, que celui-ci soit en numéraire, ou sous forme de marchandise, dans les relations avec les fournisseurs, les clients et les partenaires commerciaux et les administrations.

Tout collaborateur est susceptible de se retrouver confronté à certaines situations où son intérêt personnel peut entrer en contradiction avec l'intérêt de l'entreprise. Les intérêts de Transports DUPAS LEBEDA doivent prévaloir dans ce genre de cas.

Si un doute subsiste, le collaborateur consultera directement son supérieur ou la direction de la société.

Pour ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêt, tout collaborateur doit éviter toute prise d'intérêt chez un concurrent, fournisseur ou client, sauf autorisation préalable écrite de la hiérarchie. Il doit également éviter toute activité professionnelle en dehors de la société sauf autorisation préalable de Transports DUPAS LEBEDA.

Pratique de la Libre concurrence

Transports DUPAS LEBEDA se comporte en concurrent loyal et respectueux, non seulement envers la concurrence directe, mais également au regard des lois régissant l'activité de libre concurrence.

Les ententes illicites sont proscrites et sont passibles d'amendes.

Afin de bannir toute entente horizontale, les sujets portant sur les tarifs, clients, répartition des marchés, informations financières ne seront pas partagés avec un concurrent ou un groupe de concurrents. De même, pour parer les ententes verticales, la pratique de discrimination ou de boycott de fournisseur sont bannies chez Transports DUPAS LEBEDA.

Cette règle simple s'applique dans l'ensemble des cas, à l'exception des accords de non-concurrence accessoires et ciblés, dûment conclus, dans le cadre d'accords commerciaux principaux validés par la direction.

Sous-traitance et Achats responsables

Transports DUPAS LEBEDA est une entreprise qui s'est développée dans le respect de valeurs fondamentales, au cœur de son identité.

En termes d'achat et de sous-traitance, notre engagement repose sur plusieurs piliers :

Des conditions de sécurité similaires entre nos équipes et nos sous-traitants, qu'ils soient ponctuels, sous contrat, ou partenaires historiques.

Pour son développement, Transports DUPAS LEBEDA a besoin de travailler dans la durée avec ses fournisseurs, et donc de continuer à entretenir des relations commerciales loyales, notamment au cours de consultations ou d'appels d'offre.

Une transparence est de mise dans les relations d'affaire en place. L'échange d'information se fera de bonne foi entre les partenaires, dans le souci du respect de la confidentialité et de la propriété intellectuelle.

Le Fournisseur s'efforce d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement, tant pour ses produits que pour son système de management, notamment en ce qui concerne la protection de la nature, le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, la gestion des déchets et des substances toxiques.

Transports DUPAS LEBEDA s'engage également sur la recherche de partenaires locaux, quand cela est possible ainsi que sur les fournisseurs qui tendant à fournir des efforts en terme de protection de l'environnement et de responsabilité sociale.

Les partenaires s'engagent au minimum à se conformer aux lois et aux normes qui lui sont applicables

La société fait le choix de travailler avec des sous-traitants qui s'engagent à respecter les mêmes valeurs que celles exprimées dans cette charte éthique.

Responsabilité individuelle et communication

Chaque collaborateur s'engage sur sa responsabilité d'agir selon les règles figurant dans cette charte. Il doit comprendre et adhérer au contenu de la charte et clarifier les doutes qui pourraient subsister au moment de la lecture de celle-ci avec son supérieur hiérarchique.

Il est important de signaler dès le départ des situations qui pourraient représenter un conflit d'intérêt actuel, potentiel ou imminent.

Le personnel doit veiller à l'image de l'entreprise à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail. Cela comprend aussi les espaces publics et internet.

Le personnel doit également alerter la direction sur les comportements qui pourraient ne pas être conformes à cette charte.

Toute personne ayant commis ou laissé commettre en toute connaissance de cause des actions répréhensibles pourra se voir appliquer :

- des sanctions disciplinaires allant jusqu'au licenciement après avoir eu l'occasion de s'expliquer dans le cadre d'une enquête interne.
- une enquête pénale et autres actions judiciaires en fonction des lois en vigueur.
- des restitutions ou remboursement en cas d'utilisation frauduleuse des biens ou services, qu'ils appartiennent à l'Entreprise ou à ses clients, après décision de justice si besoin.

En tant que tiers, vous devez :

- comprendre et adhérer au contenu de cette charte**
- présenter le contenu de cette charte à vos collaborateurs**
- clarifier vos doutes avec votre contact au sein de l'entreprise**
- alerter sur les comportements internes et externes qui pourraient ne pas être conformes à cette charte.**

La première voie de communication pour les collaborateurs de l'entreprise Transports DUPAS LEBEDA est la voie hiérarchique, en s'adressant à son responsable.

Afin de soutenir l'environnement éthique de l'entreprise, sont mises en place différentes voies de communication, accessibles à nos collaborateurs et à nos partenaires.

L'objectif est d'aider tous les collaborateurs et les fournisseurs à clarifier leurs doutes et à prendre des décisions de façon éthique et permettre de transmettre des informations sur des violations possibles de cette charte éthique. L'anonymat, s'il est demandé sera bien entendu garanti.

A disposition des collaborateurs : mails de la direction, boîte postale, site internet, téléphones professionnels de l'ensemble du personnel ainsi que toute autre voie de communication qui permettra de s'exprimer sur un problème éthique rencontré dans la société.

Transports DUPAS LEBEDA

RUE JULES DOMISE BP 35

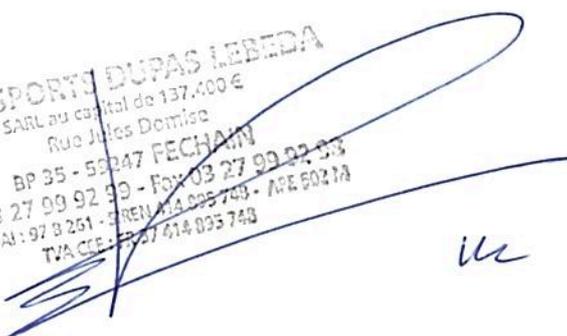
59247 FECHAIN

www.transports-dupas-lebeda.eu

Les adresses e-mails et téléphones étant affichés et tenus à jour.

La Direction :

TRANSPORTS DUPAS LEBEDA
SARL au capital de 137.400 €
Rue Jules Demise
BP 35 - 59247 FECHAM
Tél. 03 27 99 92 99 - Fax 03 27 99 92 99
R.C. DOUAI : 97 9 261 - SIREN 54 095 748 - N°E 6021A
TVA CE : FR 27 414 095 748



llc

